

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 décembre 2014

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 V 348** Vœu relatif à la liste de jouets proposée au catalogue de l'AGOSPAP.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

En cette période de fin d'année, chaque parent du personnel ayant un ou plusieurs enfants de moins de douze ans reçoit un cadeau de la part de la collectivité. Le choix offert aux familles est issu d'une convention pluriannuelle avec l'Association de Gestion des Œuvres Sociales des Personnels des Administrations Parisiennes (AGOSPAP), association qui a pour mission de gérer les loisirs, vacances et prestations sociales au profit du personnel ;

Considérant cette convention pluriannuelle qui a défini les engagements réciproques entre la Ville de Paris, le Département de Paris et l'AGOSPAP, notamment l'article 2.6 : « *L'Association privilégiera la prise en compte de critères environnementaux et sociaux pour les prestations qu'elle délivre, notamment en incluant ces critères dans sa politique d'achats.* » ;

Considérant l'objectif des collectivités labellisées « Territoires de commerce équitable » telle que la ville de Paris qui se sont engagées à acheter des produits issus du commerce équitable pour les besoins internes à l'administration;

Considérant le catalogue « Arbre de Noël 2014 » de l'AGOSPAP, qui propose un choix conventionnel de jeux et jouets, pour la plupart fabriqués à bas coût en Asie, et où ne figure aucun article issu du commerce équitable ;

Considérant que les « Chèque cadeau multi-enseignes » - proposés lorsqu'aucun des cadeaux du catalogue ne convient aux familles - sont uniquement utilisables principalement dans des grandes enseignes et pas dans les réseaux de consommation responsable ou de commerce équitable ;

Considérant l'existence d'une très large gamme de jeux et jouets issus du commerce équitable et/ou de jeux et jouets sensibilisant aux thématiques environnementales ;

Considérant le nombre toujours plus important d'enseignes ou de sites Internet engagés dans une démarche de consommation responsable ou de commerce équitable ;

Considérant enfin le vœu de même nature unanimement voté en décembre 2010 par cette assemblée ;

Aussi, sur proposition de M. Christophe NAJDOVSKI, M. Pascal JULIEN et des éluEs du Groupe Ecologique de Paris,

Emet le vœu que :

- une gamme de jeux et de jouets plus équitables et durables (jeux de société qui sensibilisent aux thématiques environnementales, jouets d'éveil en bois, etc.) soit proposée au catalogue de l'AGOSPAP dès l'année 2015 ;
- ces objectifs soient repris dans le cahier des charges des futurs marchés d'achat de jeux et jouets ;
- le soutien à la création contemporaine et au spectacle vivant continue à être mis en œuvre à travers le choix du spectacle proposé ;
- la Ville de Paris incite les librairies de quartier à s'affilier au réseau des enseignes acceptant les chèques cadeaux ;
- une attention particulière soit portée au choix et à la présentation des jouets pour éviter les stéréotypes de genre.